



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Chorherrengasse 17, 1701 Freiburg

T +41 26 305 10 45, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/sr

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 2 février 2015

Communiqué de presse

Mesures en vue de maîtriser la croissance du nombre de postes dans le domaine de l'enseignement : l'Etat et la FEDE se concertent dans un mandat complémentaire

Un groupe de travail paritaire va proposer des mesures alternatives pour décembre 2015.

Si l'évolution démographique implique nécessairement l'ouverture de classes supplémentaires et l'engagement d'enseignant-e-s (+62.96 EPT au budget 2015, +74.16 EPT au budget 2014), de nouvelles solutions pour limiter la croissance du nombre de postes dans l'enseignement doivent être trouvées. En effet, malgré des efforts constants, les effectifs continuent à augmenter à un rythme soutenu. L'importance des charges de personnel que représente le domaine de l'enseignement dans le budget de l'Etat justifie le fait que le Conseil d'Etat prenne des mesures pour limiter cette progression.

Le Conseil d'Etat a pour objectif de freiner de 40 EPT (ou de son équivalent en francs) la forte augmentation des postes prévisible pour les années à venir, ceci sans porter atteinte au haut niveau de qualité de l'école fribourgeoise. Il a mis en consultation le programme de mesures structurelles et d'économies (MSE), volet « Mesures en vue de maîtriser la croissance du nombre de postes dans le domaine de l'enseignement », du 19 février au 20 avril 2014. Il a pris connaissance des résultats de la consultation et rencontré la FEDE, qui s'est déclarée prête à entrer en matière pour chercher des économies en fonction de l'objectif fixé. Dans un souci de partenariat social, le Conseil d'Etat rouvre la discussion sur les mesures déjà proposées et est intéressé à connaître les propositions émanant de la FEDE. Le Conseil d'Etat peut envisager de modifier ou renoncer à certaines de ses propositions d'économie et d'adopter de nouvelles mesures ou des mesures modifiées permettant d'atteindre l'objectif.

Un groupe de travail paritaire (5 représentant-e-s de la FEDE et 5 représentant-e-s de l'Etat, parmi lesquels le Directeur ICS, qui présidera le groupe de travail) doit fournir des propositions concertées permettant la réalisation de l'objectif de frein de 40 EPT (ou de son équivalent) d'ici au 1^{er} décembre 2015.

Contact

Jean-Pierre Siggen, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport, T + 41 26 305 12 02
Georges Godel, Directeur des finances, T + 41 26 305 31 01